



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 2 JUILLET 2024

#### DELIBERATION N° 2024-07-100-DAP

Nomenclature : 7.10

**OBJET : GRANDOLA – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE TARNOS AUPRES DU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION DANS LA RESIDENCE D'ACTIVITES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Votants : 32**

**Abstention : 2**

M. Roblès et Mme Cassaing

**Votes exprimés: 30**

**Pour: 28**

**Contre : 2**

Mme Dacharry et M. Lataillade

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. PERRET	procuration	à M. MABILLET
Mme MOUNIER	procuration	à Mme PICAT
M. DOMET	procuration	à M. SAUBIETTE
Mme NOGARO	procuration	à Mme SAINT-AUBIN
Mme BAULON	procuration	à Mme TROISVALLETS
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à Mme LE GALL

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire rappelle,

Dans le cadre du partenariat qui lie la Commune de Tarnos avec le Comité Ouvrier du Logement et XL Habitat pour la réalisation du programme immobilier GRANDOLA, il a été entendu qu'il convenait que la Collectivité et le Maître d'Ouvrage du projet participent, y



Fait à Tarnos,  
le 3 juillet 2024  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

03/07/2024



compris financièrement, à l'installation des activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire qui seront situées en rez-de-chaussée, à savoir :

- une Maison de la Mobilité
- un Café-Restaurant citoyen
- une salle de Diffusion Culturelle de proximité.

Le Maître d'Ouvrage prend en effet à sa charge les travaux d'équipement de second œuvre de ces locaux ainsi qu'une partie des équipements techniques et du mobilier. En outre, un effort tout particulier sera fait par le Comité Ouvrier du Logement sur les loyers de ces locaux, compte tenu des enjeux liés à l'implantation et à la pérennisation de ces activités qui touchent à l'intérêt général.

Il a été établi que la Commune de Tarnos participerait financièrement à hauteur de 257 000 euros.

Les travaux de second œuvre et les commandes des équipements spécifiques à installer étant à présent engagés, il est nécessaire de procéder au versement du montant convenu.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

### **DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Tarnos à procéder au versement de l'aide financière d'un montant de deux cent cinquante sept mille euros (257 000 euros) au Comité Ouvrier du Logement .

**DIT** que cette somme fera l'objet d'un versement unique, à réaliser dès que possible.

**CONFIRME** que les crédits nécessaires à l'engagement de cette dépense sont prévus au budget 2024 de la Commune de Tarnos.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)